



## *Déclaration liminaire des organisations syndicales du SPIP*

*23/87 au CTS du 03/06/2022*

Madame La Présidente,

Vous convoquez ce CTS pour évoquer les conditions de travail de vos agents, notamment des problèmes de sécurité et des risques psychosociaux dont le caractère urgent ne peut plus être ignoré.

L'état général de votre service est en mode dégradé depuis des mois déjà, le sentiment d'insécurité est aujourd'hui à son paroxysme. Et pourtant, vous nous faites parvenir l'ordre du jour et les documents de travail moins de 48h avant la tenue du CTS, le PV du compte-rendu du précédent CTS 24h avant.

A diverses reprises et par divers moyens, l'absence de communication vous a été remontée.

Or, comment doit-on comprendre aujourd'hui cette transmission si tardive de l'ordre du jour et des documents de travail? A votre avis, à quel moment les agents ont pu être consultés concernant les points mis à l'ordre du jour ?

Ce n'est pas considérer cette instance avec sérieux et ce n'est certainement pas digne d'une volonté de dialogue social.

Nous en sommes tout de même arrivés au point de diligenter un diagnostic de professionnels des risques psycho sociaux en urgence ! L'heure est grave Mme la Présidente !

Par cette déclaration liminaire intersyndicale, nous vous disons STOP ! Cette gestion de « dernière minute » et à votre gré n'est plus acceptable !

La mansuétude dont nous avons fait preuve jusqu'ici s'arrête, Mme la Présidente.

Nous sommes parvenus à un point de non-retour. Le dialogue social n'existe plus, et vous avez mis un point d'honneur à nous le démontrer.

**Ainsi, et puisque les conditions pour échanger ne sont pas réunies, aucune organisation syndicale ne siègera ce jour.**